

MENTIONS LEGALES

Le présent site internet welcomecash.eu (ci-après le « Site ») et ses sous domaines est édité par la société [WELCOMECASH](#), SAS immatriculée au RCS de AVIGNON sous le numéro 843 692 344 dont le siège social est sis 17, boulevard Champfleury à Avignon (84000), au capital de 50 000 euros et dont le numéro individuel d'identification fiscale (numéro de TVA intracommunautaire) est le FR75 843692344 (Ci-après « WELCOMECASH »)

WELCOMECASH est un intermédiaire en Financement participatif enregistré à l'ORIAS sous le numéro 18007740 – www.orias.fr

1. **Pour contacter [WELCOMECASH](#) :**

Par courriel : welcomecash@welcomecash.eu

Par téléphone : 06 86 410 239

2. **Responsable de la publication**

Le responsable de la publication est M. Éric Chauvin

3. **Hébergeur**

L'hébergeur du Site est : OVH

Adresse de l'hébergeur : 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France.

Numéro de l'hébergeur : 09 72 10 10 07

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION WELCOMECASH

1..1. Préambule

La société Welcomecash (ci-après « **WELCOMECASH** ») est une société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 843 692 344 dont le siège social est sis 17, boulevard Champfleury à Avignon (84000).

WELCOMECASH est un intermédiaire en financement participatif, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 18007740, qui propose à ses utilisateurs une solution web de financement participatif permettant à des particuliers de prêter des sommes d'argent à des entreprises ayant un besoin de liquidités en contrepartie d'une rémunération par intérêt (ci-après le « **Service** »).

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») sont conclues exclusivement entre la société WELCOMECASH et toute personne utilisant le Service sur le site welcomecash.eu (ci-après le « **Site** »).

WELCOMECASH et les utilisateurs du Service (ci-après ensemble les « **Parties** ») conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes CGU, lesquelles sont accessibles sur le Site.

Tout accès au Site et au Service suppose la consultation et l'acceptation pleine, entière et préalable des CGU.

En conséquence, tout utilisateur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes CGU ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où il souhaite accéder en ligne au Site.

L'Utilisateur dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes CGU, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document relèvent de sa seule responsabilité.

1..2. Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule et utilisé au singulier comme au pluriel dans les présentes CGU a la signification indiquée dans sa définition donnée au présent article, les termes identiques employés sans majuscule étant considéré dans leur sens courant.

« **Accord de Présentation du Projet** » désigne le document signé électroniquement par le Porteur de Projet par lequel il autorise la publication de son Projet sur le Site et s'engage irrévocablement à accepter toute Offre de Prêt d'un Contributeur conforme à son Projet et faite pendant la Période de Financement.

« **Compte de Monnaie Electronique** » désigne le compte détenu par un Utilisateur dans les livres du prestataire de paiement (PSP) utilisé dans le cadre des Opérations de Financement.

« **Contenu** » désigne tout contenu publié par un Utilisateur sur le Site dans le cadre de l'utilisation du Service.

« **Contrat de Prêt** » désigne le Contrat de Prêt, dont les conditions générales sont prévues dans le modèle de contrat de prêt accessible sur le Site, conclu entre le Porteur de Projet et un Contributeur aux conditions particulières détaillées dans l'Etat récapitulatif.

« **Contrat Récapitulatif** » désigne le document récapitulatif reprenant le montant total de l'opération, le taux d'intérêt, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que les coordonnées de chaque Contributeur concerné, que doit signer le Porteur de Projet.

« **Contributeur** » désigne toute personne physique participant au financement d'un Projet en faisant une Offre de Prêt.

« **Demande de Prêt** » désigne la demande d'obtention d'un prêt faite sur le Site par un Porteur de Projet pour financer son Projet.

« **Espace Utilisateur** » désigne l'espace accessible sur le Site que tout utilisateur peut se créer sous réserve de respecter les conditions d'inscription au Service, qui lui est strictement personnel, et est protégé par un mot de passe.

« **Objectif de Financement** » désigne l'objectif financier à atteindre pour que le financement d'un Projet sur le Site puisse aboutir. Il est compris entre 5 000 euros et un montant maximum fixé par WELCOMECASH.

« **Offre de Prêt** » désigne l'offre de prêt formulée par un Contributeur à un Porteur de Projet pour un Projet.

« **Opération de Financement** » désigne le processus consistant pour le Porteur de Projet à faire une Demande de Prêt pour son Projet et pour un Contributeur de faire une Offre de Prêt pour ledit Projet dans le but de conclure un Contrat de Prêt. L'Opération de Financement démarre dès la publication du Projet et se termine lorsque la totalité des sommes empruntées sont remboursées aux Contributeurs.

« **Période de Financement** » désigne la période pendant laquelle les Contributeurs peuvent faire des Offres de Financement pour un Projet.

« **Porteur de Projet** » désigne la personne physique ou la personne morale agissant à des fins professionnelles qui met un Projet en ligne sur le Site afin d'obtenir des Offres de Financement de la part de Contributeurs.

« **Projet** » désigne une opération prédéfinie ou un ensemble d'opérations prédéfini en termes d'objet, de montant, de calendrier, de projection financière et de résultat attendu pour lequel le Porteur de Projet souhaite obtenir un Financement via le Service.

« **PSP** » désigne le prestataire de service de paiement partenaire de WELCOMECASH : la société Lemonway, SAS au capital de 1 232 702.88 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 500 486 915 et dont le siège social est situé 14, rue de la Beaune, 93100 Montreuil.

« **Service** » désigne le service d'intermédiation en Financement participatif et de suivi des Opérations de Financement fourni par WELCOMECASH à ses Utilisateurs par lequel des Porteurs de Projets font des Demandes de Financement pour financer des Projets auxquels des Contributeurs peuvent participer en faisant des Offres de Financement.

« **Utilisateur** » désigne indifféremment les Porteurs de Projet et les Contributeurs utilisant le Site ou le Service.

1..3. Objet et durée des CGU

Les présentes CGU ont pour objet de régir l'utilisation du Site et du Service proposé par WELCOMECASH et de définir les droits et obligations des Parties.

Elles s'appliquent pour une durée indéterminée à compter de leur publication sur le Site.

1..4. Description du Service

WELCOMECASH fournit un service d'intermédiation en financement participatif par lequel des Porteurs de Projets peuvent faire des Demandes de Prêt sur le Site pour financer des Projets auxquels des Contributeurs peuvent participer en faisant des Offres de Financement.

WELCOMECASH assure la gestion et le suivi en ligne des Opérations de Financement jusqu'à leur terme en mettant à disposition des Porteurs de Projet et des Contributeurs des outils dans leur Espace Utilisateur.

1..5. Conditions d'inscription au Service

L'Utilisateur peut s'inscrire au Service en tant que Contributeur ou en tant que Porteur de Projet.

L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes lors de son inscription.

Lorsque les conditions ci-dessous sont réunies, WELCOMECASH valide l'inscription au moyen d'un email de confirmation et un Espace Utilisateur leur est mis à disposition sur le Site

5.1. Conditions d'inscription communes

Pour pouvoir utiliser le Service, tout Utilisateur doit :

- être titulaire d'un compte bancaire ouvert dans les livres d'un établissement de crédit situé en France s'il est Porteur de Projet, et dans l'Union Européenne s'il est Contributeur ;
- ouvrir un Compte de Monnaie Electronique ;
- satisfaire aux exigences réglementaires bancaires relatives à lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement des activités terroristes ;
- accepter les présentes CGU ainsi que les conditions générales du PSP ;
- remplir l'ensemble des champs obligatoires du formulaire d'inscription mis à disposition sur le Site au moment de l'inscription ;
- communiquer, le cas échéant, tous documents demandés par WELCOMECASH et/ou par le PSP.

5.2. Conditions d'inscription applicables aux Porteurs de Projet

Les Porteurs de Projet peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales

Les Porteurs de Projet personnes physiques doivent :

- agir à des fins professionnelles ;
- avoir au moins 18 ans à la date de demande d'inscription ;
- jouir d'une pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable ;

Les Porteurs de Projet personnes morales doivent :

- agir à des fins professionnelles ;
- être régulièrement immatriculés ou déclarés au regard de la législation française.

5.3. Conditions d'inscription aux Contributeurs

Les Contributeurs ne peuvent être que des personnes physiques satisfaisant aux conditions suivantes :

- Ils doivent avoir au moins 18 ans à la date de la demande d'inscription ;
- ils doivent jouir d'une pleine capacité juridique au regard de la loi applicable ;
- ils doivent agir à des fins non-professionnelles.

5.4. Demande d'informations et justificatifs

En tant qu'intermédiaire en financement participatif, WELCOMECASH est soumis, dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, aux obligations de vigilance à l'égard de la clientèle (KYC : « Know Your Customer ») édictées aux articles L. 561-5 et suivants du Code monétaire et financier.

En application de cette réglementation, WELCOMECASH pourra également être amené à demander des pièces justificatives permettant l'identification des Utilisateurs.

WELCOMECASH se réserve le droit de demander la communication de tout autre document ou information qui ne serait pas expressément requis par la réglementation précitée.

5.5. Compte de Monnaie Electronique

L'inscription d'un Utilisateur au Service est subordonnée à l'ouverture d'un Compte de Monnaie Electronique auprès du PSP et l'acceptation de ses conditions générales, accessible sous le lien suivant : <https://www.lemonway.com/conditions-generales-dutilisation/>

L'Utilisateur peut ouvrir un Compte de Monnaie Electronique directement sur le Site au moment de l'inscription au Service.

L'Utilisateur peut clôturer son Compte de Monnaie électronique à tout moment à condition de ne pas être partie à une Opération de Financement en cours.

La fermeture du Compte de Monnaie Electronique entraîne la restitution, le cas échéant, des sommes apparaissant au crédit de ce compte.

En cas de fermeture du compte, pour quelque raison que ce soit, l'Utilisateur concerné ne pourra plus utiliser le Service.

En cas de fermeture du compte d'un Contributeur à l'initiative du PSP, WELCOMECASH procédera de la manière suivante :

- WELCOMECASH fera une proposition de rachat au Contributeur.
 - Si le Contributeur l'accepte, un contrat de cession de créance sera signé entre WELCOMECASH et le Contributeur concerné, qui sera alors crédité des montants sur son Compte de Monnaie Electronique. Le Contributeur devra immédiatement débiter le solde disponible sur son compte avant que son Compte soit définitivement clôturé.
 - Si le Contributeur la refuse, son Compte de Monnaie Electronique sera clôturé après notification par e-mail et ne sera jamais crédité des remboursements des emprunteurs.
- La créance du Contributeur sera rachetée par WELCOMECASH dans les conditions suivantes :
 - Au prix du capital restant dû pour les prêts pour lesquels aucun incident de paiement courant n'est constaté.
 - Pour toutes les autres situations, WELCOMECASH appliquera une décote allant de 40 à 100% du capital restant dû sur la valeur de rachat de la position de manière discrétionnaire.

1..6. Inscription et fonctionnement du Service

6.1. Inscription et fonctionnement pour le Porteur de Projet

6.1.1. Procédure d'inscription et de vérification de l'éligibilité du Projet

Le Porteur de Projet souhaitant s'inscrire sur le Site doit tout d'abord solliciter la vérification de son éligibilité auprès de WELCOMECASH.

Pour ce faire, le Porteur de Projet doit remplir un formulaire sur le Site.

- Le Porteur de Projet personne physique fournit à cette occasion les informations suivantes :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Ville de naissance
 - Département de naissance
 - Pays de naissance
 - Email (la communication sera effectuée sur cette adresse)
 - Téléphone mobile du dirigeant (nécessaire à la validation de votre compte)

- Pays de résidence

L'inscription du Porteur de Projet personne physique est subordonnée à la validation de son numéro de téléphone mobile qui s'effectue en renseignant sur le Site un code reçu par SMS.

- Le Porteur de Projet personne morale fournit les informations suivantes :

- Nom de la société
- SIREN
- Date d'immatriculation
- Département du siège social
- Téléphone de la société
- Adresse du siège social
- Complément d'adresse
- Code postal
- Ville
- Pays
- Forme juridique
- Site Web
- Description sommaire de l'activité
- Code NAF
- Chiffre d'affaires (en euros)
- Nombre d'exercices clôturés
- Fonds propres
- Situation juridique de l'entreprise
- Bilans publiés au greffe

Pour confirmer sa demande de vérification d'éligibilité, le Porteur de Projet doit accepter les CGU en cochant une case dédiée sur le Site.

En acceptant les CGU, le Porteur de Projet autorise expressément WELCOMECASH à procéder à la vérification d'éligibilité. WELCOMECASH y procède notamment en interrogeant les bases de données officielles sur lesquelles il récupère les bilans publiés le cas échéant.

La réponse est donnée au Porteur de Projet par SMS et par mail.

WELCOMECASH se réserve la possibilité de refuser la demande de tout Porteur de Projet sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

En cas d'acceptation de la demande par WELCOMECASH, le Porteur de Projet devient éligible à faire une Demande de Prêt et est définitivement inscrit sur le Site. Il est invité à créer un mot de passe pour se connecter à son Espace Utilisateur.

Le Porteur de Projet est alors invité à renseigner l'Objectif de Financement souhaité. Ce montant est impérativement compris entre 5 000 et 100 000 euros.

Il communique sur le Site tous documents demandés par WELCOMECASH en fonction de sa situation professionnelle (société, EIRL, auto-entrepreneur, profession libérale etc.) afin que ceux-ci soient vérifiés. Il aura la possibilité de téléverser les documents directement sur le Site.

WELCOMECASH se réserve la possibilité, immédiatement et sans indemnité, d'annuler toute procédure d'inscription en cours ou de résilier toute inscription faite sur la base d'informations ou de documents manifestement faux, non sincères ou erronés. Toutefois WELCOMECASH ne saurait être tenu responsable envers les Contributeurs en l'absence de résiliation de l'inscription d'un Contributeur pour les raisons précitées.

6.1.2. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à une Demande de Prêt, le Porteur de Projet doit avoir à minima :

- 3 bilans comptables publiés (y compris sous le sceau de la confidentialité) ;
- un chiffre d'affaires supérieur à 90 000 euros.

Si le Porteur de Projet ne dispose pas de bilans comptables publiés, il devra adresser à WELCOMECASH les bilans de ses trois derniers exercices clos.

En toute hypothèse et à tout moment, WELCOMECASH pourra demander des informations ou des justificatifs complémentaires au Porteur de Projet afin de statuer sur l'éligibilité du Porteur de Projet.

6.1.3. Présentation du Projet et validation de la Demande de Prêt

Le Porteur de Projet qui souhaite faire financer son Projet par l'intermédiaire du Site en fait un en fait un descriptif détaillé sur son Espace Utilisateur en renseignant les informations demandées (nature du Projet, objectifs, caractéristiques principales, déroulement etc.). Le descriptif devient alors accessible aux Contributeurs inscrits, qui sont prévenus par mail de l'ouverture prochaine de la Période de Financement.

Le Porteur de Projet s'engage à présenter son Projet de manière complète, loyale et non équivoque. Il est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il fournit concernant son Projet.

Sous réserve de la validation du Compte de Monnaie Electronique du Porteur de Projet par le PSP, WELCOMECASH procède à la validation du Projet. A cette occasion, il confirme l'Objectif de Financement renseigné par le Porteur de Projet ou lui propose un montant différent.

Il appartient au Porteur de Projet de s'assurer que son Projet respecte les lois et règlements en vigueur et qu'il détient tous les droits nécessaires pour publier le Projet sur le Site.

Le Porteur de Projet est ensuite invité à valider définitivement sa Demande de Prêt en signant électroniquement un Accord de Présentation du Projet.

En signant l'Accord de Présentation du Projet, le Porteur de Projet :

- autorise la publication de son Projet sur le Site et son ouverture aux Offres de Prêts conformément au descriptif renseigné et à l'Objectif de Financement validé ou proposé par WELCOMECASH;
- s'engage irrévocablement à accepter les Offres de Prêt qui seront formulées par les Contributeurs durant la Période de Financement, sous réserve qu'elles soient strictement conformes au Projet ;
- s'engage à payer à WELCOMECASH une indemnité forfaitaire correspondant à 3% HT du montant total du prêt en cas de refus de sa part de signer le Contrat Récapitulatif.

Tout Porteur de Projet sera, à compter de la signature de l'Accord de Présentation du Projet, directement et personnellement engagé à l'égard de l'ensemble des Contributeurs qui feront une Offre de Prêt et devra donc au préalable s'assurer de l'adéquation de l'opération à ses propres capacités de remboursement.

A défaut de signature de l'Accord de Présentation du Projet, les présentes CGU seront résiliées de plein droit, sans formalité ni préavis, au même titre que l'inscription du Porteur de Projet.

6.1.4. Publication du Projet sur le Site

Lorsque que la Demande de Prêt est validée, WELCOMECASH publie le Projet sur le Site.

Le Projet publié contient une description de celui-ci et décrit les modalités pratiques et financières relatives à son Financement, à savoir notamment le taux d'intérêt, la durée d'amortissement, qui est de 12 mois en toute hypothèse, et la durée de mise en ligne du Projet.

Le Projet publié ne peut plus être modifié sauf si les modifications ont pour but d'en améliorer la présentation et n'en modifie pas les caractéristiques principales.

6.1.5. Période de Financement

La publication du Projet déclenche automatiquement la Période de Financement, à moins que WELCOMECASH ne décide, à sa seule discrétion et sans aucune indemnité, de la reporter à une date ultérieure.

Lorsque l'Objectif de Financement est atteint, WELCOMECASH clôt le Projet et signe les Contrats de Prêts avec les Contributeurs concernés au nom et pour le compte du Porteur de Projet ainsi qu'il est prévu à l'article 7 des présentes CGU.

Un modèle de contrat de prêt est par ailleurs disponible à tout moment sur le Site conformément à la réglementation en vigueur et annexé aux présentes CGU.

Lorsque la totalité des Contrats de Prêts sont signés, WELCOMECASH met à disposition du Porteur de Projet sur son Espace Utilisateur un Contrat Récapitulatif comportant le montant total de l'opération, le taux d'intérêt, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que les coordonnées de chaque Contributeur concerné.

Le Porteur de Projet devra signer électroniquement le Contrat Récapitulatif dans son Espace Utilisateur pour que le versement des sommes sur son compte bancaire puisse être opéré. A

défaut il devra payer à WELCOMECASH l'indemnité prévue dans l'Accord de Présentation du Projet.

6.2. Inscription et fonctionnement pour le Contributeur

6.2.1. Procédure d'inscription

Tout Contributeur souhaitant s'inscrire sur le Site afin de faire des Offres de Prêt doit remplir un formulaire sur le Site dans lequel il renseigne d'abord ses nom et prénom, sa date de naissance, une adresse e-mail et un numéro de téléphone mobile valide. Il est ensuite invité à accepter les CGU en cochant la case prévue à cet effet sur le Site. Son numéro de téléphone est vérifié par envoi d'un code par SMS à renseigner sur le Site.

Après vérification du numéro de mobile, le Contributeur complète le formulaire en renseignant les informations demandées (adresse postale, pays de naissance, sexe etc.) et est invité à créer un mot de passe lui permettant de se connecter à son Espace Utilisateur.

WELCOMECASH envoie un mail au Contributeur afin de vérifier son adresse mail et de confirmer la création de son Espace Utilisateur. Le Contributeur confirme son inscription en cliquant sur le lien « Confirmer mon compte » contenu dans ledit mail.

Le Contributeur communique sur le Site tous documents demandés par WELCOMECASH afin que ceux-ci soient vérifiés, notamment au titre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement des activités terroristes et des obligations de vigilance relatives à la clientèle (KYC : « Know Your Customer »). Le Contributeur devra fournir à minima une pièce d'identité, un complément d'identité (permis en cours de validité ou passeport si non déjà fourni en tant que pièce d'identité) et un justificatif de domicile. Il aura la possibilité de téléverser les documents directement sur le Site.

Sous réserve de la validation du Compte de Monnaie Electronique du Porteur de Projet par le PSP et après avoir répondu à un questionnaire de compétence en investissement, le Contributeur est définitivement inscrit. Il peut alors bénéficier d'un accès privilégié aux Projets publiés et faire des Offres de Prêt.

WELCOMECASH se réserve la possibilité, immédiatement et sans indemnité, d'annuler toute procédure d'inscription en cours ou de résilier toute inscription faite sur la base d'informations ou de documents manifestement faux, non sincères ou erronés. Toutefois WELCOMECASH ne saurait être tenu responsable envers le Porteur de Projet en l'absence de résiliation de l'inscription d'un Contributeur pour les raisons précitées.

6.2.2. Sélection du Projet

Le Contributeur régulièrement inscrit dispose d'un accès privilégié aux Projets publiés sur le Site.

Il accède aux informations y afférents en se rendant sur la page du Projet sur laquelle il peut faire une Offre de Prêt.

WELCOMECASH met à disposition du Contributeur les éléments pertinents lui permettant lui permettant d'apprécier la viabilité économique du Projet.

Le Contributeur demeure toutefois seul responsable des choix d'investissements qu'il opère et ne saurait engager la responsabilité de WELCOMECASH en cas d'échec du Projet pour quelque raison que ce soit. WELCOMECASH ne garantissant en aucun cas la viabilité des Projets publiés sur son Site.

6.2.3. Offre de Prêt et versement des fonds

- Le Contributeur peut faire une Offre de Prêt pour un Projet qu'il sélectionne sur le Site en indiquant le montant souhaité, dans la limite de 2 000 euros conformément à la réglementation en vigueur.

Il reçoit alors une synthèse de la transaction détaillant les conditions particulières du Contrat de Prêt envisagé. Il peut alors corriger les éventuelles erreurs.

Il est ensuite invité à régler la somme qu'il souhaite prêter par virement bancaire ou par carte bancaire. La somme est alors créditée sur son Compte de Monnaie Electronique.

Le Contributeur reçoit ensuite un SMS de validation contenant un code à renseigner sur le Site. Après avoir renouvelé son acceptation des CGU, Il valide définitivement son Offre de Prêt et la transaction afférente en renseignant le code ainsi reçu sur le Site. La somme est alors transférée sur le Compte de Monnaie Electronique du Projet.

- En validant la transaction, le Contributeur donne un ordre de paiement irrévocable au profit du Porteur de Projet.

Les sommes correspondantes sont alors conservées sur le Compte de Monnaie Electronique du Projet pendant toute la Période de Financement ou jusqu'à ce que l'Objectif de Financement soit atteint.

Si l'Objectif de Financement n'est pas atteint à la fin de la Période de Financement, les sommes sont recreditées en totalité sur le Compte de Monnaie Electronique du Contributeur et lui sont restituées déduction faite des éventuelles commissions prélevées par le Prestataire de service de paiement, à moins qu'il ne décide de les affecter à un autre Projet.

- En validant la transaction, le Contributeur s'engage de manière irrévocable à signer le Contrat de Prêt sous condition suspensive que l'Objectif de Financement soit atteint.

Un modèle de contrat de prêt est disponible à tout moment sur le Site conformément à la réglementation en vigueur et annexé aux présentes CGU.

Lorsque l'Objectif de Financement est atteint, le Contributeur en est informé par mail. Il est ensuite invité à signer le Contrat de Prêt en cochant une case dédiée sur le Site. Le contrat sera disponible et téléchargeable sur l'Espace Utilisateur du Contributeur.

- Lorsque l'Objectif de Financement est atteint, les sommes sont transférées du Compte de Monnaie Electronique du Projet sur le compte bancaire du Porteur de Projet.

Le PSP prendra alors à sa charge l'exécution des virements sur le compte bancaire du Porteur de Projet.

1..7. Mandats

7.1. Mandat de signature des Contrats de prêt

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en acceptant les présentes CGU, le Porteur de Projet donne mandat à WELCOMECASH, pour la durée des présentes, aux fins de signer, en son nom et pour son compte, les Contrats de Prêts avec chaque Contributeur.

Les conditions particulières de chaque Contrat de Prêt sont celles indiquées au Contributeur concerné au moment de la validation de la transaction par ce dernier.

7.2. Mandat de suivi des remboursements et de recouvrement

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en acceptant les présentes CGU, le Contributeur donne mandat à WELCOMECASH, pour la durée des présentes, aux fins d'assurer en son nom et pour son compte le suivi des remboursements des prêts et les actions de recouvrement y afférents.

WELCOMECASH aura recours aux services d'une société de recouvrement partenaire pour accomplir les opérations de recouvrement.

1.8. Obligations des Utilisateurs

8.1. Obligation de remboursement du Porteur de Projet

Le Porteur de Projet s'engage à rembourser les sommes d'argent qui lui ont été prêtées à chaque Contributeur dans les conditions fixées dans le Contrat de Prêt.

Il s'engage à cette fin à créditer son compte bancaire en conséquence de façon à être en mesure de respecter cet engagement.

Le Porteur de Projet peut accéder sur son Espace Utilisateur aux informations relatives à l'amortissement des prêts (échéances passées et à venir, dates de règlement prévues)

Les opérations de paiement relatives aux remboursements des Contributeurs sont exécutées par le PSP, qui prélèvera les sommes correspondantes sur le compte bancaire du Porteur de Projet et les créditera sur le Compte de Monnaie Electronique des Contributeurs.

Les Contributeurs pourront alors demander que ces sommes soient transférées sur leur compte bancaire ou décider de les conserver sur leur Compte de Monnaie Electronique afin de de formuler d'autres Offres de Prêt.

L'obligation de remboursement est personnelle au Porteur de Projet et ne saurait en aucun cas engager WELCOMECASH.

8.2. Obligation du Contributeur

- Le Contributeur s'engage dès l'instant où il valide la transaction afférente à son Offre de Prêt, à signer avec le Porteur de Projet un Contrat de Prêt aux conditions particulières indiquées au moment de la validation de la transaction.

Cet engagement est pris sous la condition suspensive que l'Objectif de Financement soit atteint.

La signature du Contrat de Prêt a lieu par signature électronique dès que l'Objectif de Financement est atteint.

Le Contributeur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

A défaut de signature du Contrat de Prêt, WELCOMECASH pourra décider de résilier les CGU et procéder à la fermeture de l'Espace Utilisateur du Contributeur dans les conditions de l'article 17.1 des présentes.

8.3. Obligations communes

Tout Utilisateur s'engage lors de son inscription au Service ou dans le cadre de son utilisation à :

- ne pas fournir à WELCOMECASH ou publier sur son Espace Utilisateur des informations fausses, trompeuses ou inexactes ;
- ne pas fournir des informations ou publier du Contenu portant atteinte aux droits des tiers, et notamment à tout droit de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire ;
- ne pas fournir des informations ou publier du Contenu contraire à la Loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- ne pas contourner ou tenter de contourner, de quelque manière que ce soit, les mesures techniques de protection du Site mises en place par WELCOMECASH ;
- ne pas commettre, ou de tenter de commettre, d'actes de fraude, sous quelque forme ce soit ;
- ne pas introduire, ou tenter d'introduire, des virus informatiques ou tout autre logiciel malveillant susceptible de perturber le fonctionnement du Site ou d'atteindre les systèmes d'information de WELCOMECASH ou de tout autre Utilisateur.

En toute hypothèse, l'Utilisateur est seul responsable de tous dommages à l'égard de toute personne pouvant résulter d'un manquement aux obligations précitées.

1..9. Rémunération de WELCOMECASH

La rémunération de WELCOMECASH est à la charge du Porteur de Projet.

WELCOMECASH perçoit une commission de 5 % HT du total des sommes récoltées au cours de l'Opération de Financement.

Cette rémunération est due à WELCOMECASH dès la publication du Projet sur le Site et devient exigible uniquement lorsque l'Objectif de Financement est atteint.

1..10. Convention sur la preuve

L'Utilisateur reconnaît à l'écrit sur support électronique la même force probante que l'écrit sur support papier.

L'Utilisateur reconnaît expressément et accepte que la preuve des obligations souscrites sur le Site soit rapportée par tout support durable constatant les obligations souscrites sur le Site.

L'Utilisateur s'engage à reconnaître comme support durable, notamment : le papier, les clés USB, les CD-Rom, les DVD, les cartes à mémoire, les disques durs d'ordinateur, les courriels, ainsi que tout autre instrument permettant de conserver les informations d'une

manière qui permet de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction identique desdites informations.

En conséquence, l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que le Contrat de Prêt puisse être établi et conservé sur tout support durable.

L'Utilisateur reconnaît expressément et accepte :

- l'enregistrement de sa navigation sur le Site, et notamment ses « clics » de souris ou autre périphérique, comme mode de preuve des obligations souscrites via le Site ;
- que ces enregistrements effectués par WELCOMECASH ont pleine valeur probante à son égard ;
- qu'en cliquant sur « Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation », il conclut un contrat ayant force obligatoire avec WELCOMECASH ;
- que la validation d'une Opération de Financement via un « clic » vaut signature électronique ;
- que toute opération effectuée, après s'être authentifié avec son mot de passe sur le Site, est réputée effectuée par lui-même ;
- tout document signé de manière dématérialisée par l'intermédiaire du Site et/ou dans le cadre du Service vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

Le Porteur de Projet reconnaît notamment que son consentement à s'engager irrévocablement à signer les Contrats de Prêt est matérialisé par la signature électronique de l'Accord de Présentation du Projet et que tout enregistrement de cette signature suffit à en apporter la preuve.

De la même manière, le Contributeur reconnaît que son consentement à s'engager irrévocablement à signer le Contrat de Prêt est matérialisé dès qu'il renseigne le code de validation reçu par SMS sur le Site et que tout enregistrement de cette validation suffit à en apporter la preuve.

Les Parties conviennent que les informations et justificatifs délivrés par l'infrastructure informatique de WELCOMECASH font foi entre elles.

1..11. Limitation et suspension de l'accès au Site et au Service

Sans préjudice de tous dommages et intérêts que WELCOMECASH pourrait solliciter, WELCOMECASH se réserve le droit de limiter ou de suspendre l'accès d'un Utilisateur au Site et/ou au Service, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'Utilisateur des présentes CGU.

WELCOMECASH pourra en outre, sans préavis et sans indemnité, limiter ou suspendre l'accès d'un Utilisateur au Site et/ou au Service pour toutes raisons techniques liés aux opérations de maintenance du Site.

1..12. Mise en garde des Utilisateurs

WELCOMECASH rappelle aux Contributeurs que les Opérations de Financement aux entreprises présentent un risque de perte en capital du fait de l'immobilisation des sommes au profit des Porteurs de Projet et de l'existence d'un aléa quant au remboursement des sommes prêtées.

Le Contributeur déclare expressément accepter ce risque et en assumer l'entière responsabilité.

En aucune manière WELCOMECASH ne pourra être tenu responsable à l'égard d'un Contributeur en cas de non-remboursement par les Porteurs de Projets des sommes prêtées à l'occasion d'une Opération de Financement.

WELCOMECASH attire l'attention des Porteurs de Projet sur les risques liés à l'endettement excessif et les invite à vérifier avant toute Demande de Prêt si leur capacité de remboursement leur permet de rembourser la totalité des sommes demandées.

Le Porteur de Projet déclare expressément accepter ce risque et en assumer l'entière responsabilité.

En aucune manière WELCOMECASH ne pourra être tenu responsable à l'égard d'un Porteur de Projet des conséquences liés à son incapacité de rembourser les sommes qu'il aura empruntées à l'occasion d'une Opération de Financement.

1..13. Liens hypertextes

Le Site peut contenir des liens hypertextes vers d'autres sites présents sur le réseau internet.

Les liens vers ces autres ressources peuvent faire quitter le Site à l'Utilisateur.

Ces sites n'étant pas édités par WELCOMECASH, cette dernière ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable du contenu des sites auxquels l'Utilisateur aurait ainsi accès.

WELCOMECASH autorise la création de liens hypertextes vers toute page du Site à condition que les sites tiers sur lesquels ils sont accessibles aient un lien avec l'activité de WELCOMECASH et qu'ils ne soient pas susceptibles de nuire à l'image et à la réputation de WELCOMECASH.

Dans tous les cas, WELCOMECASH se réserve le droit de demander la suppression d'un lien qu'il estime non conforme à l'objet du Site.

1..14. Propriété intellectuelle

La structure générale du Site et de tous les éléments le composant (tels que notamment marques, formes, logos, noms de domaine, photographies, images, textes) sont la propriété exclusive de WELCOMECASH et/ou de ses partenaires.

Ces éléments sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle et autres, et notamment par le droit d'auteur.

Dès lors tout Utilisateur ne pourra utiliser ces éléments que dans le cadre des présentes CGU.

L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle à l'Utilisateur sur le Site ou sur les éléments le composant.

Toute utilisation ou exploitation des éléments du Site faite en contravention des présentes CGU pourra donner lieu à l'exercice de toute action appropriée à l'initiative de WELCOMECASH, notamment à l'exercice d'une action en contrefaçon.

Toute reproduction totale ou partielle du Site et/ou des éléments le composant (tels que décrits ci-dessus) par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de WELCOMECASH est dès lors interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

1..15. Responsabilité

15.1 Limite générale de responsabilité

WELCOMECASH exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du présent contrat, quand bien même WELCOMECASH en aurait été préalablement avisée, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet des présentes

WELCOMECASH dégage toute responsabilité en cas de dommages causés à un Utilisateur qui auraient pour origine une utilisation anormale ou frauduleuse du Site par ce dernier.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de WELCOMECASH serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que WELCOMECASH pourrait être amenée à verser à l'Utilisateur ne pourra excéder le montant effectivement perçu par WELCOMECASH au titre de la relation contractuelle avec lui, sans pouvoir excéder un montant correspondant à 12 mois de chiffre d'affaires hors taxes directement réalisé avec l'Utilisateur concerné, et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

15.2. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre de tout manquement à ses obligations si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de cassation.

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur à la Partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible et irrésistible, qui empêche soit le Concédant, soit Le Licencié d'exécuter tout ou partie des obligations mises à sa charge par le Contrat.

La Partie affectée par un cas de force majeure en informe immédiatement l'autre Partie par le moyen qu'elle juge approprié, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception en justifiant des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible l'exécution de ses obligations contractuelles, et en produisant toutes justifications utiles.

En toute hypothèse, la Partie affectée par le cas de force majeure devra faire ses meilleurs efforts pour en limiter la durée et les conséquences.

Dans le cas où l'évènement qui donne lieu au cas de force majeure se prolongerait pendant plus de 3 (trois) mois consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourrait résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sauf accord exprès contraire entre les Parties.

15.3. Cas spécifiques de limitations de responsabilité

- L'Utilisateur s'engage à ne fournir que des informations et du Contenu respectant la loi ou les droits des tiers, par exemple n'enfreignant pas des droits de propriété intellectuelle ou ne dérogeant pas à une obligation contractuelle.

Il est par conséquent seul responsable des atteintes aux droits des tiers liés à l'utilisation des informations et Contenus litigieux.

Aussi, la responsabilité de WELCOMECASH ne peut être recherchée en cas de litige (notamment actions en contrefaçon) portant sur les informations et Contenus communiquées par les Utilisateurs sur le Site (textes, images, photos, marques, logos, etc), tant que WELCOMECASH n'est pas notifié du Contenu illicite rendu disponible sur le Site.

A cet égard, tout Utilisateur soupçonnant un usage frauduleux des informations qu'il communique sur le Site devra en informer WELCOMECASH dans les meilleurs délais.

- De même, l'Utilisateur est seul responsable des informations qu'il fournit dans le cadre de l'utilisation du Service, notamment dans la description de son Projet s'agissant du Porteur de Projet.

Dès lors, WELCOMECASH ne garantit en aucun cas la véracité, l'exactitude, la loyauté ou la légalité des informations communiquées.

- L'Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants et mots de passe de connexion à son Espace Utilisateur ainsi que de toute information qu'il est susceptible d'y publier.

En cas d'utilisation non autorisée de son Espace Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à le notifier sans délai à WELCOMECASH.

- WELCOMECASH est étranger à tout litige susceptible de survenir entre un Utilisateur et tout intermédiaire de communications électroniques. WELCOMECASH n'assume donc aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations (notamment sur le réseau Internet).

- WELCOMECASH ne garantit en rien l'accessibilité, la permanence dans le temps, la disponibilité et la stabilité du Site. En conséquence, WELCOMECASH ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dysfonctionnements dans l'accès au Site ou au Service, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages, de l'inaccessibilité temporaire ou définitive au Service, d'erreurs dans les informations reçues ou transmises, d'inexécution temporaire

totale ou partielle du Service, de l'utilisation frauduleuse par des tiers des informations mises à disposition sur le Site.

- De même, WELCOMECASH n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du terminal de connexion (ordinateur, téléphone mobile, etc.) utilisé par l'Utilisateur.
- Plus généralement, WELCOMECASH ne saurait être tenue responsable des éléments en dehors de son contrôle et des dommages qui pourraient éventuellement être subis par l'environnement technique de l'Utilisateur et notamment, ses ordinateurs, logiciels, équipements réseaux (modems, téléphones...) et tout matériel utilisé pour accéder à ou utiliser les services du Site.
- WELCOMECASH, bien que tenue à une obligation de sécurité informatique, ne peut garantir l'absence de modification, d'intrusion, d'altération, d'indisponibilité de WELCOMECASH opérées par un tiers (personne, virus...).

* * *

L'Utilisateur reconnaît que les garanties et limitations de responsabilité stipulées ci-dessus opèrent entre les Parties une répartition raisonnable des risques et des responsabilités au regard du contexte et aux conditions, notamment financières, des présentes.

1..16. Modification des CGU

WELCOMECASH se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales d'Utilisation.

Ces modifications seront notifiées aux Utilisateurs avant leur entrée en vigueur, par tout moyen que WELCOMECASH jugera approprié, et notamment par courrier électronique.

A défaut d'opposition dans un délai de 15 jours à compter de la notification des modifications envisagées, ces modifications seront considérées comme approuvées et prendront effet à la date spécifiée dans la notification adressée à l'Utilisateur.

En cas d'opposition, le Client aura la faculté de résilier les CGU par courrier électronique envoyé à l'adresse de contact de WELCOMECASH, avec effet à compter de la date de réception, sans que cette résiliation ne puisse toutefois avoir d'effet sur les Opérations de Financement passées et en cours, qui resteront soumises aux dernières CGU acceptées.

En tout état de cause, si l'Utilisateur est engagé de quelque manière que ce soit dans une Opération de Financement, les obligations y afférentes resteront régies par les dernières CGU acceptées.

Chaque utilisation du Service par l'Utilisateur constitue l'acceptation de la dernière version des CGU publiées sur le Site.

1..17. Résiliation des CGU

17.1. Résiliation par WELCOMECASH

WELCOMECASH pourra, sans préavis ni indemnité, résilier de plein droit les CGU et procéder à la fermeture de l'Espace Utilisateur de l'Utilisateur concerné en cas de violation par ce dernier de l'une quelconque des obligations stipulées aux articles 8.3 et Erreur : source de la référence non trouvée des présentes CGU, sans préjudice de la possibilité de réclamer tous dommages-intérêts auquel il aurait droit.

Dans tous les autres cas de manquements aux présentes CGU par un Utilisateur, WELCOMECASH pourra résilier de plein droit les CGU à l'expiration d'un délai de 10 jours suivant l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Utilisateur concerné de réparer le manquement commis, sans préjudice de la possibilité de réclamer tous dommages-intérêts auquel elle aurait droit.

La résiliation sera considérée comme acquise du seul fait de l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception dès lors que, dans le délai qui lui était imparti, l'Utilisateur n'a pas réparé le manquement qui lui était reproché ou qu'il n'a pas émis d'observations permettant de justifier objectivement ce manquement.

17.2 Résiliation par un Utilisateur

L'Utilisateur pourra résilier, sans préavis, les CGU et son inscription au Service par notification écrite envoyée à WELCOMECASH par lettre simple à l'adresse suivante :

WELCOMECASH
17 boulevard Champfleury
Avignon (84 000)

La résiliation prendra effet à compter de l'envoi de ladite notification par l'Utilisateur.

17.3. Conséquence de la résiliation

En tout état de cause, la résiliation des CGU, qu'elle soit à l'initiative de WELCOMECASH ou d'un Utilisateur, n'aura aucun effet sur les Opérations de Financement en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme.

Dans tous les cas, l'Utilisateur restera tenu au paiement de toute rémunération due à WELCOMECASH dans le cadre du Service et aux paiements dus aux autres Utilisateurs au titre des Opérations de Financement passées ou en cours au moment de la résiliation.

1..18. Données personnelles

WELCOMECASH recueille et traite des données personnelles de ses Utilisateurs dans le cadre de la fourniture du Service.

Pour plus d'information, les Utilisateurs doivent consulter la politique de données personnelles accessible sur le Site.

1..19. Stipulations finales

19.1. Titres

Les titres figurant dans les présentes CGU ne sont proposés qu'à des fins pratiques et n'ont aucun effet juridique ou contractuel.

19.2. Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU est tenue pour non valide ou déclarée telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

19.3. Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGU ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

19.4. Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

En cas de divergence d'interprétation sur une version traduite, seule la version française des présentes fait foi.

Tout différend ou litige découlant de la validité, de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes CGU, que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal matériellement compétent d'Avignon, même en cas de pluralité de défendeurs, d'action en référé ou d'appel en garantie.

19.5. Médiation

En cas de litige, tout Utilisateur peut contacter WELCOMECASH :

- par voie électronique, à l'adresse : [mediation @welcomecash.eu](mailto:mediation@welcomecash.eu)

- par voie postale, à l'adresse : WELCOMECASH - Service Médiation – 17 BD Champfleury
84000 AVIGNON

CONTRAT DE PRET N° _____

Projet : XXXXXXXXX

signé électroniquement en date du

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- ✓ _____, société _____ au capital de _____ euros dont le siège social est situé à _____ - _____, immatriculée sous le numéro _____ RCS de _____, représentée par son représentant légal, à savoir M. / Mme _____, lui-même (ou elle-même) représenté(e) par l'Opérateur de la Plateforme en vertu d'un mandat consenti dans le cadre de l'acceptation des conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») de la Plateforme,

OU :

Monsieur/Madame, immatriculé(e) au registre du commerce et des sociétés de _____ sous le numéro SIREN _____, dont le lieu d'exercice professionnel est situé à _____,

Ci-après dénommé(e) le « **Porteur de Projet** » ou l' « **Emprunteur** »,

DE PREMIERE PART,

- ✓ **M. / Mme** _____, né(e) le ____ ____ ____ à _____, demeurant _____, résident(e) en France au sens de la législation fiscale et dont l'adresse électronique est _____,

Ci-après dénommé(e) le « **Contributeur** » ou le « **Prêteur** »,
DE DEUXIEME PART,

- ✓ **WELCOME CASH**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros dont le siège social est situé 17 Boulevard Champfleury – 84000 Avignon, immatriculée sous le numéro 843 692 344 RCS AVIGNON, enregistrée à l'ORIAS en qualité d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) sous le numéro 18007740, représentée par son Président, Monsieur Eric CHAUVIN, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après dénommée l' « **Opérateur de la Plateforme** » ou l' « **Agent Recouvreur** »,
DE TROISIEME PART,

Le Porteur de Projet, le Contributeur et l'Opérateur de la Plateforme sont ci-après dénommés ensemble et conjointement par les « **Parties** » et individuellement par une « **Partie** ».

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'Emprunteur est une personne morale de droit français ou une personne physique dont l'activité principale est _____. Ce dernier recherche des fonds afin de financer un projet (ci-après le « **Projet** »). Les caractéristiques essentielles du Projet sont décrites en **Annexe 1** des présentes (ci-après le « **Contrat** »).

Le Prêteur est une personne physique agissant à des fins non professionnelles ou commerciales et souhaitant investir une partie de son épargne en consentant un prêt dans le cadre du financement d'un Projet déterminé.

Le Prêteur a manifesté son intention de participer au financement du Projet en consentant une Offre de Prêt (tel que ce terme est défini par les CGU) aux termes et conditions du Contrat (ci-après le « **Prêt** »).

L'Emprunteur et le Prêteur ont été mis en relation au moyen de la plateforme de financement participatif dont l'URL est <https://www.welcomecash.eu/> ci-après la « **Plateforme** » opérée par l'Opérateur de la Plateforme. Les Parties sont identifiées et régulièrement inscrites sur la Plateforme, elles reconnaissent avoir lu, compris et accepté les CGU.

Le Prêteur est informé que le Prêt ne représente qu'une fraction du financement du Projet qui nécessite ou s'accompagne de la conclusion d'autres contrats de prêt.

ET EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet – Identification des Parties

1.1 L'objet du Contrat est de définir les termes et conditions du Prêt, ainsi que les droits et obligations de l'Emprunteur, du Prêteur, de l'Opérateur de la Plateforme et de l'Agent de Recouvrement.

Le Prêteur consent un Prêt à l'Emprunteur dont les caractéristiques essentielles sont définies à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 – Caractéristiques essentielles du Prêt

Type de Prêt : prêt amortissable selon le tableau d'amortissement figurant en **Annexe 2** des présentes.

Objectif de Financement : _____ (montant) en EUROS.

Montant total du Prêt consenti par le Prêteur : _____ (montant) EUROS (maximum de deux mille (2.000) EUROS).

Montant total du Financement : _____ (montant) en EUROS.

Modalités de mise à disposition des fonds par le Prêteur : Le Prêteur s'engage à mettre à la disposition de l'Emprunteur en une seule fois le Prêt, par virement ou par carte bancaire au crédit du Compte de Monnaie Electronique de l'Emprunteur à la date de mise à disposition.

Modalités de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur : le montant total du Financement duquel est déduit la Commission liée au Contrat est mis à disposition en une fois sur le compte de l'Emprunteur dédié au Financement du Projet dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à partir de la date du constat par l'Opérateur de la Plateforme que l'Objectif de Financement est atteint.

Durée du Prêt : douze (12) mois à compter de la date des présentes.

Date de remboursement final du Prêt : _____.

Périodicité : mensuelle.

Prestataire de Service de Paiement : désigne l'établissement de paiement mandaté par l'Opérateur de la Plateforme pour la gestion des flux financiers de paiement à partir de la Plateforme.

Nombre et montant des échéances : douze (12) échéances de _____ (montant) en EUROS.

Taux d'intérêt : 4,3%. Le taux d'intérêt est calculé sur la base d'une année de 365 jours, il est fixe et non révisable.

Montant total des intérêts : _____ (montant) en EUROS.

Commission liée au Contrat : _____ (montant) en EUROS HT ; commission de montage du Projet de 5% du montant total du Financement auquel s'ajoute la TVA.

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : _____. Le TAEG est calculé selon la méthode actuarielle sur la base d'une année de 365 jours. L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les investigations et estimations qu'il estime nécessaires afin d'apprécier le coût global du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements de la part du Prêteur et/ou de la Plateforme.

Il est rappelé que le présent Contrat sera résilié de plein droit, sans mise en demeure préalable, lorsqu'à la clôture de la Période de Financement, il est constaté par l'Opérateur de la Plateforme que le montant des fonds reçus sur le compte dédié au financement du Projet n'a pas atteint l'Objectif de Financement. Dans ce cas, la somme prêtée par le Prêteur au titre du Prêt lui est re créditée sur son Compte de Monnaie Electronique dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à partir de la date du constat par l'Opérateur de la Plateforme que l'Objectif de Financement n'est pas atteint.

ARTICLE 3 – Objet - Mise à disposition et destination du Prêt

Le Contrat a pour objet de concourir exclusivement au Financement du Projet dont les caractéristiques essentielles sont rappelées en **Annexe 1** des présentes.

Le montant du Prêt est mis à disposition de l'Emprunteur en une seule fois par virement sur le compte bancaire de l'Emprunteur dans le délai maximum de soixante-douze (72) heures suivant la constatation par l'Opérateur de la Plateforme de l'atteinte de l'Objectif de Financement.

L'Emprunteur s'engage à ce que les fonds mis à sa disposition dans le cadre du Prêt soient exclusivement affectés au financement ou au co-financement du Projet.

ARTICLE 4 – Intérêts dus au titre du Prêt

4.1. Intérêt conventionnel

Les intérêts conventionnels du Prêt au taux de 4,3%, sont payables chaque mois à terme échu, et calculés sur la base d'une année de 365 jours. Le tableau d'amortissement joint en **Annexe 2** des présentes fait apparaître pour chaque échéance la date, le montant des intérêts dus et du capital remboursé.

4.2. Intérêt de retard

Tout défaut de paiement de l'Emprunteur au titre d'une échéance du Prêt générera un intérêt de retard dû par l'Emprunteur sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.

L'intérêt de retard est

- calculé mensuellement et son montant égal à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal (applicable à la date de l'évènement) de chaque échéance mensuelle impayée ;
- dû jusqu'au paiement effectif, étant entendu que le mois au cours duquel le règlement est réalisé est également pris en compte en entier pour le calcul ;
- capitalisé conformément aux dispositions de l'article 1154 du Code civil.

ARTICLE 5 – Remboursement du Prêt

Conformément aux dispositions des présentes, l'Emprunteur s'engage à rembourser le montant du Prêt ainsi qu'à s'acquitter à leurs échéances ou date d'exigibilité de tous frais, intérêts conventionnels, intérêts de retard et commissions.

L'Emprunteur s'engage à maintenir en faveur de l'Opérateur de la Plateforme agissant pour le compte du Prêteur, le prélèvement automatique de toutes sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat. Il s'engage à ne pas changer de domiciliation bancaire sans en avoir préalablement informé l'Opérateur de la Plateforme et s'engage à y domicilier les prélèvements.

Le Prêt comporte douze (12) échéances, étant entendu que la première échéance démarre dans les trente (30) jours calendaires suivant la mise à disposition des fonds au titre du Prêt. La dernière échéance s'achèvera à la date de remboursement final du Prêt, en principal et intérêts.

L'Emprunteur n'est pas autorisé à procéder à un remboursement anticipé partiel au titre du Prêt.

Le remboursement anticipé total est autorisé sous réserve de l'application d'une pénalité de remboursement anticipé à la charge de l'Emprunteur d'un montant correspondant à trois pour cent (3%) du capital restant dû au titre du Prêt à la date de remboursement anticipé total. En cas de remboursement anticipé total, le montant de la pénalité de remboursement anticipé sera reversé aux prêteurs à concurrence de 75% de son montant, le solde sera conservé par l'Opérateur de la Plateforme au titre des frais de gestion.

ARTICLE 6 – Résiliation - Rétractation

L'Emprunteur et le Prêteur ne bénéficient d'aucun droit de résiliation ou de rétractation au titre du Prêt.

ARTICLE 7 – Absence de sûretés réelle ou personnelle

L'Emprunteur n'a consenti aucune sûreté réelle ou personnelle en garantie du Prêt.

ARTICLE 8 – Entrée en vigueur du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour la durée du Prêt et oblige l'Emprunteur et le Prêteur dès sa date de signature.

ARTICLE 9 – Rémunérations - Indemnité

9.1. Rémunération de l'Opérateur de la Plateforme

En contrepartie des missions rendues par l'Opérateur de la Plateforme au titre du traitement du dossier de l'Emprunteur et plus généralement de la mise en place du Projet, l'Emprunteur s'engage à verser à l'Opérateur de la Plateforme une rémunération fixe, sous la forme d'une Commission de montage du Projet.

Le montant de la Commission de montage du Projet est égal à cinq pour cent (5%) du montant total du Financement hors taxe, payable en une seule fois à la date de signature des présentes, par prélèvement direct sur le Compte de Monnaie Electronique dédié au Financement du projet.

La Commission de montage est définitivement acquise à l'Opérateur de la Plateforme.

9.2. Indemnité de recouvrement

Il est rappelé qu'en suite de l'acceptation des CGU, l'Opérateur de la Plateforme est mandaté par le Prêteur aux fins de gestion du recouvrement dans le cadre du Prêt.

Tout défaut de paiement d'une échéance par l'Emprunteur entraînera, outre le versement de l'intérêt de retard prévu au paragraphe 4.2 ci-avant, la perception par l'Agent recouvreur d'une indemnité de recouvrement forfaitaire égale à dix pour cent (10%) du montant de la ou des échéance(s) impayée(s), laquelle ne pourra être inférieure à la somme de cent euros (100 €) hors taxe.

L'indemnité de recouvrement destinée à couvrir les frais engagés par l'Agent Recouvreur au titre de la gestion du recouvrement lui demeure définitivement acquise en cas de non recouvrement et reste à la charge du Prêteur en cas de recouvrement de l'échéance.

ARTICLE 10 – Procédure en cas de défaillance de l'Emprunteur

Lorsqu'une échéance échue demeure impayée après une deuxième tentative de prélèvement, une notification est envoyée au Prêteur et une relance est notifiée à l'Emprunteur par l'intermédiaire de l'Agent Recouvreur.

En cas d'insuccès, sans préjudice des intérêts de retards prévus ci-avant et de la faculté qu'il lui est offerte de prononcer la déchéance du terme du prêt, l'Agent Recouvreur pourra proposer des mesures de réaménagement de la dette. Le cas échéant, un nouveau tableau d'amortissement sera communiqué aux Parties.

ARTICLE 11 – Déchéance du terme

L'Opérateur de la Plateforme bénéficie de la faculté de prononcer la déchéance du terme du Prêt entraînant l'exigibilité immédiate du montant du solde du Prêt, en principal, intérêts et accessoires en cas de survenance de l'un quelconque des événements ci-après et ce, sans aucun préavis ou mise en demeure préalable :

- ✓ en cas de non-paiement de tout ou partie des sommes exigibles au titre du Prêt ou d'une seule échéance après l'envoi d'une mise en demeure préalable à l'Emprunteur et demeurée sans effet à l'issue d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de son envoi ;
- ✓ en cas d'inexactitude de l'une quelconque des déclarations effectuées dans le cadre du Prêt ;
- ✓ en cas de cessation d'activité de l'Emprunteur ou en cas de dissolution ou de liquidation ;
- ✓ en cas de non affectation du Prêt au financement ou co-financement du Projet ;
- ✓ dans la mesure permise par la loi, en cas de cessation des paiements de l'Emprunteur et, plus généralement en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Emprunteur.

Dans les cas susvisés, l'Agent Recouvreur sera fondé à demander à l'Emprunteur le remboursement anticipé total du solde restant dû au titre du Prêt.

L'Agent Recouvreur informera le Prêteur de la survenance d'un cas de défaillance au titre du Prêt, par courrier électronique adressé dans les plus brefs délais à compter de la connaissance de l'évènement entraînant la déchéance du terme.

ARTICLE 12 – Responsabilités de l'Opérateur de la Plateforme et de l'Agent Recouvreur

Ni l'Opérateur de la Plateforme ni l'Agent Recouvreur n'est responsable du caractère adéquat, exact ou exhaustif des informations reçues de l'Emprunteur et/ou du Prêteur dans le cadre du présent Prêt.

L'Agent Recouvreur et l'Opérateur de la Plateforme ne fournissent aucune prestation de conseil à l'Emprunteur ou au Prêteur ni ne fournissent de garantie quant à la solvabilité de l'Emprunteur et leur responsabilité ne peut être recherchée à ce titre.

La responsabilité de l'Opérateur de la Plateforme et de l'Agent Recouvreur ne pourra être engagée (en ce compris leur responsabilité pour faute ou à tout autre titre) pour les actes qu'ils auront respectivement effectués, sauf faute grave, lourde ou dol de leur part.

ARTICLE 13 – Déclarations des Parties

13.1. Déclarations du Prêteur

Le Prêteur déclare et garantit à l'Emprunteur, à l'Opérateur de la Plateforme et à l'Agent Recouvreur :

- qu'il est une personne physique agissant pour des besoins non professionnels ;
- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du Contrat ;
- que le Contrat le lie conformément à ses termes ;
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emprunteur, au Projet et aux risques encourus au titre du Contrat ;
- que les informations qui ont été ou seront transmises par lui (à l'Opérateur de la Plateforme pour s'enregistrer et à l'Emprunteur dans le cadre de la conclusion du Contrat) sont exactes, sincères et complètes ;
- que le montant total de sa contribution personnelle au financement du Projet ne dépasse pas la somme de deux mille (2.000) euros.

13.2. Déclarations de l'Emprunteur

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur, à l'Opérateur de la Plateforme et à l'Agent Recouvreur :

- qu'il est valablement immatriculé et est doté de la personnalité morale ;
- qu'il dispose de la capacité juridique pour emprunter au titre du Contrat et qu'il dispose des pouvoirs et de la représentation nécessaire pour s'engager au titre du Contrat ;
- que l'ensemble des informations relatives à l'Emprunteur et/ou au Projet figurant sur la Plateforme sont exactes, sincères et complètes ;
- que le Contrat le lie conformément à ses termes ;

- qu'il n'est à la date du Contrat l'objet d'aucune procédure ou menace de procédure collective au sens des dispositions du Livre VI du Code de commerce relatif au traitement des entreprises en difficultés ou d'aucune situation ou menace de cessation des paiements au sens des dispositions de l'article L 631-1 du Code de commerce ;
- que le Contrat intervient dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle ;
- qu'il a défini de manière prudente ses besoins de financement et sa capacité de remboursement ;
- que le Contrat ne contrevient à aucune disposition concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

ARTICLE 14 – Confidentialité

Chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, qu'elle recevra ou dont elle aura accès dans le cadre du Prêt pendant toute la durée du Contrat et pour une durée de trois (3) ans à compter de sa cessation à quelque titre que ce soit.

Cette obligation de confidentialité ne fait pas obstacle à la transmission par une Partie de toute information :

- qui serait requise par une autorité administrative ou judiciaire ou en vertu d'une disposition légale et/ou impérative ;
- à toute personne qui de par son statut légal ou professionnel est soumis à une obligation de confidentialité ou au secret professionnel ;
- qui serait tombée dans le domaine public autrement qu'en violation du présent Contrat ;
- qui serait nécessaire à la préservation, la reconnaissance, la défense ou la mise en œuvre de ses droits au titre des présentes dans le cadre d'une action judiciaire ou extra-judiciaire.

ARTICLE 15 - Convention de preuve – Imprévision

15.1. Les Parties conviennent que les données ou informations enregistrées sous forme électronique et notamment les courriels et les actions réalisées sur la Plateforme pour la mise en place et l'exécution du Contrat, ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier.

15.2. Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chaque Partie confirme accepter l'ensemble des risques résultant d'un quelconque changement de

circonstances rendant l'exécution du Contrat excessivement onéreuse et reconnaît qu'elle n'est pas fondée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

ARTICLE 16 – Droit applicable et compétence juridictionnelle

Le présent contrat de Prêt est régi par le droit français.

Tout litige concernant l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution du présent Contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable entre les Parties, à la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Avignon.

Liste des annexes :

ANNEXE 1 – Caractéristiques du Projet

ANNEXE 2 – Tableau d'amortissement du Prêt

Pour le Prêteur

Pour l'Emprunteur

Pour l'Opérateur de la Plateforme et l'Agent Recouvreur

ANNEXE 1 – Caractéristiques essentielles du Projet

ANNEXE 2 – Tableau d'amortissement du Prêt